

## La fertilisation organique, du sol au gazon !

Un bon plan de fertilisation demande d'évaluer les besoins du gazon selon des critères objectifs : les restitutions et pertes en éléments nutritifs, les spécificités du sol en place, les usages... Et il peut être nécessaire de combiner plusieurs modes de fertilisation pour répondre le plus justement aux besoins. Respectueuse de l'environnement, nourrissant à la fois le sol et la plante, la fertilisation organique n'en finit pas de démontrer ses intérêts et semble indispensable dans tout plan de fertilisation !

La fin de l'été approche... On pense dès à présent à la fertilisation car pour les gazons aussi c'est la reprise ! A partir du mois de septembre les graminées entament une nouvelle période de croissance qu'il faut stimuler après une période où la pousse a été quasiment bloquée. Les pelouses ont fortement été sollicitées, piétinées et stressées par le climat estival. Pour maintenir leur qualité esthétique, il est essentiel de leur donner un coup de pouce. Intervenir donc, mais pas n'importe comment : la fertilisation doit être raisonnée, c'est-à-dire adaptée aux besoins nutritifs des végétaux en appliquant le bon engrais (composés d'azote, phosphore, potasse et éléments secondaires) au bon moment et à la bonne dose mais aussi en assurant une fertilité du sol avec des amendements. Pour cela, la fertilisation organique répond à ce double objectif dans le respect de l'environnement. Et non seulement elle favorise le maintien d'un certain niveau d'humus propice à la biodiversité du sol (champignons, micro-organismes...) mais elle peut aussi avoir des vertus dépolluantes.

### Les familles de fertilisants organiques

Lorsque l'on parle de fertilisation organique, sont englobés l'ensemble des amendements organiques, des engrais organiques et des engrais organo-minéraux ; donc à la fois des composants d'origine naturelle ou de synthèse.

Les amendements organiques reconstruisent la matière organique stable, c'est-à-dire l'humus du sol, à partir de matières carbonées végétales qui peuvent être issues ou non du compostage.

### LES TECHNOLOGIES VOUS AIDENT À CALCULER LA JUSTE DOSE !

Sur leur site internet, différentes firmes agronomiques mettent gratuitement à disposition des logiciels capables de calculer les quantités exactes de fertilisants à apporter (Haifa : GreenMatch®, Compo Expert : Turfexpert®, ICL groupe : iTurf App®...).

Plusieurs critères sont à renseigner :

- des données générales connues du gestionnaire : fréquence de fertilisation, l'entretien existant, la planéité du terrain, la profondeur du système racinaire, la présence d'organismes nuisibles et de maladies, les graminées composant le gazon, la zone géographique...
- des données précises issues d'une analyse du sol : l'état physique du sol, état organique (matières organiques, azote total, rapport C/N...), statut acido-basique (CEC, Calcaire actif...)

Néanmoins, si l'analyse de sol ne peut pas être réalisée pour différentes raisons, des modèles théoriques sont disponibles sur les logiciels. A partir de là, l'utilisateur peut déjà connaître les fournitures théoriques du sol et les fournitures réelles estimées. Puis, en un clic, un plan de fertilisation annuel N-P-K apparaît, mentionnant les dates précises d'apports, le nom des spécialités commerciales, les quantités détaillées à épandre (en kg ou l/ha), l'équilibre N-P-K ainsi que d'éventuels commentaires sur la formulation des produits à disposition.



Le plan de fertilisation s'établit à l'année. L'apport en novembre améliore la densité du gazon et lui permet d'accumuler des réserves nutritives pour lutter contre le stress hivernal (froid, maladies...)

Les engrais organiques peuvent également agir sur les propriétés physiques du sol en fonction de leur composition (si insolubles) et sont principalement utilisés en vue de la nutrition indirecte des plantes après minéralisation. La libération des oligo-éléments contenus dans la matière organique est donc lente et progressive, ce qui diminue les risques de lessivage. A noter que les éléments azote, phosphore et potasse sont présents dans des proportions égales ou supérieures à 3 %, mais c'est leur origine entièrement naturelle qui les différencie des engrais organo-minéraux.

Ces derniers n'ont aucune contrainte réglementaire de teneur minimum en matière organique. Et avec une solubilité des éléments minéraux, la disponibilité est plus rapide. Enfin, les engrais contenant de l'azote organique de synthèse sont des solutions sur-mesure qui régulent la mise à disposition des éléments.

### Des intérêts pour la dépollution ?

La fertilisation organique améliore la qualité physique (stabilité, aération, capacité de rétention des sols), chimique (formation du complexe argilo-humique : le réservoir d'éléments nutritifs du sol) et la vie du sol. Mais on lui attribue également des fonctions dépolluantes. En stimulant les micro-organismes favorables, le pouvoir épurateur des sols est accéléré éliminant plus vite les molécules phytosanitaires de synthèse. L'entretien de la matière organique des sols est d'ailleurs devenu un enjeu majeur, au cœur du programme international '4 pour mille', dont l'objectif est d'améliorer les stocks de matière organique des sols de 4 pour 1 000 par an, dans les 40 premiers centimètres du sol. Une telle augmentation permettrait de compenser l'ensemble des excès d'émissions de gaz à effet de serre de la planète. Elle représente concrètement une restitution d'humus de l'ordre de 200 à 400 kg/ha/an d'humus en fonction des types de sols.

Et la matière organique est aussi capable de piéger des substances en excès comme le cuivre. Attention cependant à ce que les matières organiques incorporées ne contiennent pas elles-mêmes des formes de pollutions. "Les ordures ménagères ou les boues d'épuration peuvent apporter des polluants (métaux lourds, hormones, nanoparticules) et dégrader, voire bloquer, la vie microbienne du sol" explique Maurice Viel, directeur éthique et réglementation chez Frayssinet. Les normes françaises sur les produits fertilisants (AFNOR NFU 44-095 et NFU 42-001) donnent un statut aux produits pouvant incorporer des déchets urbains sans aucun suivi ou traçabilité. Pour garantir l'incorporation de matières organiques exemptes de polluants, les fabricants spécialisés proposent des gammes de produits dont l'origine est garantie à travers notamment la Charte UNIFA des fertilisants organiques et organo-minéraux. En effet, cette charte élaborée par Qualité France impose une liste positive de matières premières utilisables et écarte toute matière sans "traçabilité amont" notamment tout produit résiduaire urbain (compost de boues, déchets verts...).

## Mise en œuvre

L'analyse du sol est un préalable indispensable à tout apport : elle précise les besoins en déterminant les éventuelles carences nutritives ou excès et détermine les propriétés physico-chimiques du sol (CEC, pH, matière organique, granulométrie, structure). Les apports par fertilisation doivent alors être corrélés aux apports potentiels du complexe argilo humique de sorte à éviter les excès inutiles et même préjudiciables ! A l'inverse, une fertilisation insuffisante favorise l'installation des mousses et des adventices au milieu d'un gazon épars.

Les besoins varient également selon la zone géographique, les variétés composant le gazon et les objectifs recherchés... Si chaque situation est différente, voici quelques exemples d'ordres de grandeur des besoins annuels des gazons, selon les usages :

- pour un gazon sportif, les apports moyens annuels sont estimés à 180 unités d'azote, 60 de phosphore et 180 de potasse. A effectuer en 3 à 6 passages, les sols étant très filtrants ; la fréquence de dépôt varie selon la longévité des engrais sélectionnés et la texture du sol (plus le sol est lourd, moins il y aura de passages).
- pour les gazons d'ornement (décoratifs), les besoins nutritifs sont en moyenne de l'ordre de 120 à 150 unités d'azote, 50 de phosphore et 150 de potasse. A déposer en 1 à 3 passages ;
- pour les pelouses d'agrément, comptez 100 à 120 unités d'azote, 40 de phosphore et 70 de potassium ;
- pour les espaces extensifs, la fertilisation peut être envisagée à raison de 50 à 80 unités d'azote... et c'est tout !

Concernant les périodes de mise en œuvre, elles ont toujours au moins lieu au moment des pics de pousse en mai-juin et septembre-octobre. On accompagnera alors la croissance de la plante en lui apportant un engrais à dominante azotée (une unité d'azote par jour). Pour les gazons décoratifs et sportifs, les experts recommandent de compléter le programme par un épandage en mars/avril. L'apport vise à relancer la croissance du gazon alors que les sols sont encore froids et que ce gazon a besoin de se régénérer après une utilisation intensive d'éléments nutritifs pendant l'hiver.

Au mois de novembre, un dernier apport permet d'améliorer la densité du gazon à l'entrée de l'hiver et d'accumuler des réserves nutritives. La proportion de potasse est alors augmentée pour le préparer au stress hivernal (froid et maladies). Le fer, quant à lui, permettra au gazon de retrouver un aspect vert dès 1 à 2 °C.

COMMANDEZ LE GUIDE

de la *fertilisation* et des supports de culture

AU SOMMAIRE

- Les organismes interprofessionnels**
- Connaître les matières fertilisantes et les supports de culture**
- La réglementation**
- Principe de la fertilisation raisonnée**
- Matières fertilisantes et supports de culture disponibles**
- Les fertilisants de cultures**
- Le répertoire des fournisseurs**

**OUI,**

nous commandons LE Guide de la Fertilisation et des supports de culture au prix de 39,00 euros TTC (frais de port inclus).

Nous recevrons notre commande et la facture correspondante à réception de notre règlement ou de notre bon de commande administratif.

Siret : 40132543600087. Banque CRCA Loire - Haute-Loire St Etienne Wilson. Code banque 14506. Code guichet 00044. Compte 51775107060. Clé 62.

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

A retourner avec votre règlement aux Editions de Biomnay  
493 route du Château de Biomnay - 69640 Laccenas  
Tel : 04 74 02 25 25 - Fax : 04 37 55 08 11 Date, cachet et signature :